



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Régional de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

Pôle de Créteil

affaire suivie par : Julien Sebag

tél : 01 57 02 64 74

mél : julien.sebag@ac-creteil.fr

4 rue George Enesco
94000 CRETEIL

www.ac-creteil.fr

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS,
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2, L719-7 et L719-8
- Vu les statuts de la ComUE Université Paris-Est,
- Vu la délibération n°2025 02 11-7 du conseil d'administration de la ComUE Université Paris-Est concernant la délégation au Président de la ComUE Université Paris-Est
- Vu la fin de mandat du président le 27 février 2025,

ARRETE

Article 1 : Est nommé administrateur provisoire de la ComUE Université Paris-Est à compter du 2 mars 2025 et jusqu'à dissolution :

**Monsieur Alexandre Maitrot de la Motte
Professeur des universités**

Article 2 : L'administrateur provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions qui lui sont confiées et peut déléguer sa signature dans les mêmes conditions que le titulaire de la fonction.

Article 3 : Les fonctions de l'administrateur provisoire cessent de plein droit le jour de la dissolution de l'établissement, sans qu'il soit nécessaire de prendre un acte spécial.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site du rectorat de région académique, de la ComUE Université Paris-Est et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.

Article 5 : Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 février 2025

Isabelle PRAT